



Avenant ajout de bâtiment
ASSURANCE INCENDIE INTEGRALE ET MULTIRISQUE DES COMMUNES
Contrat N° 11702688N 10
Référence sociétaire : 3709560

AR Prefecture

043-214300121-20260203-2026_DM_004-DE
Reçu le 06/03/2026

AGENCES MALOCHET- VIALON SARL

Agent général Aréas Assurances

36 avenue Du Pont
43110 AUREC SUR LOIRE

Téléphone : 04.77.35.26.30

Courriel : d.viallon@areas-agence.fr

N° Orias (www.orias.fr) : 07017361

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE

MAIRIE
PLACE DU BREUIL
43110 AUREC SUR LOIRE
France

Date d'effet ⁽¹⁾ :	27/11/2025 à 0 h	Mode de paiement :	Confié
Code :	0443	Indice (FFB) :	1183,50
Mouvement :	Avenant		
Echéance principale :	01/01		

(1) En cas de paiement par chèque de la cotisation, la prise d'effet du contrat est subordonnée à l'encaissement du chèque.

Lieu du risque

PI 43110 AUREC SUR LOIRE

Le présent avenant a pour objet de prendre acte de l'acquisition par la commune d'un ensemble immobilier désaffecté de 650 m² situé Route de Saint-Paul à AUREC dans lequel autrefois était exploité un restaurant dénommé "Le Nautic"

La garantie est accordée dans les limites prévues au contrat :

- indemnisation en frais de déblais et démolition dans la limite de 200 € par m² avec un maximum de 2 000 000 € tous dommages confondus (y compris Recours des voisins et des tiers).

Assurance antérieure

Mouvement sur contrat AREAS



47 rue de Miromesnil - 75380 Paris Cedex 08
Tél: 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des Assurances



Cotisations

Enregistré le : 02/02/2026 14 h	POUR LA PERIODE DU 27/11/2025 A	31/12/2025
Fractionnement : Annuel	Mode de paiement : Confié	
	- Cotisation hors frais et taxes	74,76 €
	- Taxes et compléments	6,24 €
	- Cotisation totale à payer	81,00 €

(*) Facture exonérée de TVA en application de l'article 261 C, 2° du Code général des impôts - Identifiant TVA de la société Aréas Dommages : FR 34775670466.

(*) dont 10 986,83 € pour les Catastrophes Naturelles.

Protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), nous vous informons que vos données personnelles sont recueillies et traitées par les sociétés Aréas Dommages et Aréas Vie (ci-après dénommées collectivement « Aréas Assurances »).

En tant que responsable de traitement, Aréas Assurances respecte les engagements suivants : vos données sont utilisées uniquement pour des finalités explicites, légitimes et déterminées en lien avec ses activités d'assurance (passation, gestion et exécution des contrats d'assurance) et de placements immobiliers. Seules les données qui sont utiles sont collectées. Ces données sont conservées pour les durées de prescription légales. Aréas Assurances communique vos données, y compris en dehors de l'Union Européenne, aux seuls intermédiaires, sociétés du groupe, organismes d'assurance, partenaires, réassureurs, prestataires ou organismes professionnels habilités qui en ont besoin dans le cadre de nos activités, agissant dans le cadre de leurs attributions. Vos données pourront également être communiquées aux organismes officiels et aux autorités administratives et judiciaires habilitées, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ou de la lutte contre la fraude.

Vous disposez des droits suivants au titre des traitements de données personnelles réalisés par Aréas Assurances : accéder à vos données, demander leur rectification en cas d'erreur, demander leur effacement, demander la limitation de leur traitement, demander leur portabilité, vous opposer à leur traitement et définir des directives relatives à leur sort en cas de décès. Lorsque vous avez donné votre consentement à un traitement de données, vous pouvez le retirer à tout moment, sans remettre en cause les opérations effectuées préalablement à ce retrait.

L'ensemble de vos droits peut être exercé auprès du délégué à la protection des données personnelles via le formulaire de contact suivant : <https://www.areas.fr/contacter-le-dpo>.

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur vos droits sur notre site www.areas.fr ou sur le site de la CNIL : www.cnil.fr.

Le sociétaire

- Atteste que les déclarations figurant aux présentes conditions particulières sont à sa connaissance exactes.
- Reconnaît avoir été informé qu'il s'expose, en cas d'omission, d'inexactitude ou de fausse déclaration, aux sanctions prévues par les ARTICLES L 113-8 (NULLITE DU CONTRAT) et L 113-9 (REDUCTION DES INDEMNITES) du code des Assurances.
- Déclare avoir reçu un conseil formalisé préalablement à la souscription du contrat.
- Déclare avoir reçu, à la souscription du contrat, avec les présentes conditions particulières, un exemplaire des documents contractuels dont la ou les références figurent en tête des présentes conditions particulières et qui constituent l'ensemble du contrat.

Le contrat est souscrit jusqu'à la prochaine échéance et se renouvelle automatiquement d'année en année, sauf résiliation par le sociétaire ou l'assureur moyennant un préavis de DEUX MOIS au moins avant l'échéance ANNUELLE. Toutefois, si une date d'expiration est indiquée, le contrat cesse alors ses effets de plein droit et sans autre avis à minuit du jour indiqué.

TOUTE SURCHARGE ET/OU AJOUT, MANUSCRITS ET/OU DACTYLOGRAPHIES ET NON CONTRESIGNES DE LA SOCIETE SONT NULS ET NON AVENUS.

Fait à Paris, le 02/02/2026

Signature du sociétaire
Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Lu et approuvé



Le Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, angular shape.

AR Prefecture

043-214300121-20260203-2026_DM_004-DE
Reçu le 06/03/2026



FICHE DE FORMALISATION DU CONSEIL



N° 127469494

INCENDIE MULTIRISQUE DES COMMUNES

AGENCES MALOCHET- VIALLOIN SARL

Agent général Aréas Assurances

36 avenue Du Pont

43110 AUREC SUR LOIRE

Téléphone : 04.77.35.26.30

Courriel : d.viallon@areas-agence.fr

N° Orias (www.orias.fr) : 07017351

RCS : LE PUY EN VELAY B 451 220 404

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE

MAIRIE

PLACE DU BREUIL

43110 AUREC SUR LOIRE

France

Votre identité

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE

MAIRIE

PLACE DU BREUIL

43110 AUREC SUR LOIRE

Vos références

- Numéro de sociétaire : 3709560

Notre solution d'assurance

Notre proposition se fonde sur l'analyse des besoins que vous avez exprimés. Vos réponses sont essentielles, puisqu'elles servent de fondement à l'offre qui vous est faite. En cas d'inexactitude, l'appréciation de votre situation pourrait être erronée, de votre fait.

Compte tenu des informations que vous nous avez communiquées, le contrat INCENDIE MULTIRISQUE DES COMMUNES d'Aréas Dommages proposé, dans les conditions et selon les modalités retenues, constitue une solution au regard de votre situation, des besoins que vous avez exprimés et du budget que vous avez consenti.

Les garanties souhaitées

Incendie&événements assimilés	OUI
Incendie vie privée	OUI
Tempête Grêle et neige	OUI
Bris de glaces	OUI
Dégâts des eaux	OUI
Dommages électriques	OUI
Vol	OUI
Attentats	OUI
Catastrophes naturelles	OUI



47 rue de Miromesnil - 75380 Paris Cedex 08
Tél: 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des Assurances



Protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), nous vous informons que vos données personnelles sont recueillies et traitées par les sociétés Aréas Dommages et Aréas Vie (ci-après dénommées collectivement « Aréas Assurances »).

En tant que responsable de traitement, Aréas Assurances respecte les engagements suivants : vos données sont utilisées uniquement pour des finalités explicites, légitimes et déterminées en lien avec ses activités d'assurance (passation, gestion et exécution des contrats d'assurance) et de placements immobiliers. Seules les données qui sont utiles sont collectées. Ces données sont conservées pour les durées de prescription légales. Aréas Assurances communique vos données, y compris en dehors de l'Union Européenne, aux seuls intermédiaires, sociétés du groupe, organismes d'assurance, partenaires, réassureurs, prestataires ou organismes professionnels habilités qui en ont besoin dans le cadre de nos activités, agissant dans le cadre de leurs attributions. Vos données pourront également être communiquées aux organismes officiels et aux autorités administratives et judiciaires habilitées, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ou de la lutte contre la fraude.

Vous disposez des droits suivants au titre des traitements de données personnelles réalisés par Aréas Assurances : accéder à vos données, demander leur rectification en cas d'erreur, demander leur effacement, demander la limitation de leur traitement, demander leur portabilité, vous opposer à leur traitement et définir des directives relatives à leur sort en cas de décès. Lorsque vous avez donné votre consentement à un traitement de données, vous pouvez le retirer à tout moment, sans remettre en cause les opérations effectuées préalablement à ce retrait.

L'ensemble de vos droits peut être exercé auprès du délégué à la protection des données personnelles via le formulaire de contact suivant : <https://www.areas.fr/contacter-le-dpo>.

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur vos droits sur notre site www.areas.fr ou sur le site de la CNIL : www.cnil.fr.

Rémunération

Si votre interlocuteur est un agent général Aréas Assurances, sa rémunération est basée sur une commission, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la cotisation d'assurance, ainsi que sur une part variable liée à la qualité de sa gestion et de ses résultats.

Si votre interlocuteur est un salarié d'Aréas Assurances, sa rémunération comprend une part fixe et une part variable liée à la qualité de sa gestion et de ses résultats.

Réclamation

Pour toute demande ou rectification d'information vous concernant, vous devez consulter votre interlocuteur habituel (agence, courtier, gestionnaire de votre dossier).

En cas de mécontentement, nous vous invitons à adresser une réclamation écrite à l'interlocuteur en charge de votre dossier qui en accusera réception dans les 10 jours ouvrables (sauf si une réponse vous est apportée dans ce laps de temps) et vous répondra dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans les deux mois à compter de votre envoi.

En cas de désaccord persistant ou en l'absence de réponse, vous pouvez également poursuivre les échanges avec notre société en adressant votre réclamation à notre service relations clientèle (47, rue de Miromesnil 75380 Paris cedex 08, www.areas.fr, téléphone : 01 40 17 65 00) qui réexaminera votre dossier.

Dans tous les cas, deux mois après l'envoi de votre première réclamation écrite, à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée et que votre réclamation date de moins d'un an, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance (TSA 50110 75441 Paris cedex 09 ou par voie électronique www.mediation-assurance.org). L'avis du Médiateur de l'assurance ne lie pas les parties qui sont libres d'accepter ou de refuser sa proposition de solution et de saisir le tribunal compétent.

Autorité de contrôle

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Autres observations éventuelles

Aussi précis que soient les informations et les conseils qui vous ont été donnés, il est très important que vous lisiez attentivement les documents qui vous seront remis au moment de la souscription de votre contrat d'assurance. Ces documents constituent la base juridique contractuelle exprimant les droits et les obligations de l'assuré et de l'assureur. Seule la signature de ce contrat engagera la compagnie.

Vos déclarations

En qualité de souscripteur, je déclare :

- avoir répondu aux questions posées avant la souscription de mon contrat d'assurance et que les informations qui ont servi de base à l'établissement de la présente sont exactes, complètes et sincères ;
- avoir pris connaissance qu'en cas d'inexactitude dans mes réponses, l'appréciation de ma situation pourrait être erronée, de mon fait ;
- m'engager à informer Aréas Dommages de toute modification relative aux informations précédemment fournies et à déclarer tout sinistre qui surviendrait avant la prise d'effet de mon contrat d'assurance, et suis informé(e) que cela peut modifier le montant de ma cotisation ou entraîner la fin des garanties accordées par Aréas Dommages ;
- avoir reçu préalablement à la souscription de mon contrat :
 - le présent document de formalisation du conseil répondant à ma situation personnelle ainsi qu'aux besoins et souhaits exprimés,
 - le document d'information normalisé sur le produit,
 - les conditions générales référencées MC 501 et conventions spéciales d'assistance applicables,
 - un exemplaire des statuts de la société Aréas Dommages ;
- avoir pris connaissance de la faculté et des modalités de renonciation en cas de démarchage figurant aux conditions générales référencées MC 501 ;
- résider habituellement à l'adresse indiquée ci-avant.

Fait en deux exemplaires à AUREC SUR LOIRE le 02/02/2026, et remis au client préalablement à la conclusion du contrat d'assurance.

